DOSSIERS PEDAGOGIQUES DE REGIME 1 - DOSSIER NO 1122 LE 14 JUN 94

OBJET : COPIE INTERNE DE L'ACCUSE DE RECEPTION
DOSSIER RECU A L'ADMINISTRATION LE 14/ 6/94 - OUVERTURE AU PLUS TOT LE 4/ 7/94
DATE D'APPLICATION PREVUE LE
ECOLE : 5277000 INSTITUT REINE ASTRID ENSEIG SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE
AV. REINE ASTRID,9
7000 MONS

NO. DOSSIER	LIBELLE ABREGE / PERIODES : TOTAL	BASE	AUTON.	ST.EL	ST.PROF	CLAS.
1122 U	ASSURANCE APPLIQUEE A L'AUTOMOBILE	40	32	8	0	SCTE
	Code : 7 1 6 4 0 1 U J 1 S 1 Orientation : . 7. .: Automobile				0	

Nicole SCHETS
Secrétaire d'Administration

LEA WILKIN
CHEF ADMINISTRATIF

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :
DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : 14/06/94 RETOUR DE L'INSPECTION : . . / . . / . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :
RECEPTION A L'INSPECTION : 14/06/94 INSPECTEUR : Mr Leonard
ENVOI INSPECTEUR : 14/06/94 RETOUR SOUHAITE : 25/06/94 EFFECTIF : 27/06/94

RENVOI INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : . . / . . / . .
CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . / . . / . . RETOUR LE : . . / . . / . .

RENVOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : - 1 JUIL. 1994

AP

30/6/94

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

11-07-1994

MONSIEUR B. BLANPAIN
DIRECTEUR
SECRETARIAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE CATHOLIQUE
RUE GUIMARD, 1
1040 BRUXELLES

Ref.: Y.D / 5277000 / Dossier pédagogique 1122

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
----- Unité de formation : ASSURANCE APPLIQUEE A L'AUTOMOBILE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 716401U31S1

Etablissement : INSTITUT REINE ASTRID ENSEIG SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE
---------- AV. REINE ASTRID,9
7000 MONS

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de Mme Wilkin (tél:02/238.86.43) ou Melle Schets (tél:02/238.86.54)

DOSSIERS PEDAGOGIQUES DE REGIME 1 - DOSSIER NO 1122 LE 14 JUN 94

OBJET : COPIE INTERNE DE L'ACCUSE DE RECEPTION
----- DOSSIER RECU A L'ADMINISTRATION LE 14/ 6/94 - OUVERTURE AU PLUS TOT LE 4/ 7/94
DATE D'APPLICATION PREVUE LE
ECOLE : 5277000 INSTITUT REINE ASTRID ENSEIG SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE
AV. REINE ASTRID,9
7000 MONS

NO. DOSSIER	LIBELLE ABREGE / PERIODES : TOTAL	BASE	AUTON.	ST.EL	ST.PROF	CLAS.
1122 U	ASSURANCE APPLIQUEE A L'AUTOMOBILE	40	32	8	0	SCTE

Code : 7 1 6 4 0 1 U J 1 S 1 Orientation : . 9. .: automobile.....

Nicole SCHETS
Secrétaire d'Administration

LEA WILKIN
CHEF ADMINISTRATIF

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : 14/06/94 RETOUR DE L'INSPECTION : . . / . . / . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : 14/06/94 INSPECTEUR : Mr Leonard

ENVOI INSPECTEUR : 14/06/94 RETOUR SOUHAITE : 25/06/94 EFFECTIF : 27/06/94

RENVOI INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : . . / . . / . .

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . / . . / . . RETOUR LE : . . / . . / . .

RENVOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : 1 JUIL. 1994

AP

30/6/94

MEL -C-

ENSEIGNEMENT LE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

~~O Communauté française~~ O Libre - confessionnel
~~O Provincial et communal~~ ~~O non confessionnel~~

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : INSTITUT REINE ASTRID
adresse complète : Enseignement Supérieur de Promotion Sociale
avenue Reine Astrid 9
7000 MONS
n° de matricule : 5277000
n° de téléphone : 065/33 45 05

2. Intitulé de l'UF :

Code : 7n 64 01 V 31 51 (3)

Assurance appliquée à l'automobile.

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 pages (2)

4. Capacités préalables requises : repris à l'annexe n° 2 de 1 pages (2)

5. Classement de l'unité de formation :

~~O (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)~~
~~degré : inférieur (1) supérieur (1)~~

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : Technique

~~O (1) enseignement supérieur de type long :~~
~~catégorie :~~

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de 1 pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 1 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Assurance	CT	32
2. Part d'autonomie		8
	Total des périodes	40

---

11. Date de la proposition du P.O. : 11 JUIN 1994

Transmis par le réseau le :

Signature du : Président du Pouvoir Organisateur
~~Chef d'établissement de la C.F.~~ (1)
Représentant du P.O. subventionné (1)

J. LEFEVRE

---

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date :

Signature :

---

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision :

Date : - 1 JUIL. 1994

Signature : J. MEUNIER
ADMINISTRATEUR PEDAGOGIQUE

---

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

Annexe 1

Finalités de l'unité de formation

1° Finalités générales

Conformément à l'article 7, paragraphes 1 et 2 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette UF doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2° Finalités spécifiques à l'UF

La formation visera l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des mécanismes provoquant les réactions des assurances et les méthodes de travail de ces assurances.

Annexe 2

Capacités préalables requises

1. Capacités à détenir pour suivre l'UF :

   En Mathématique :

   - étudier un phénomène réel et traduire des tableaux de données sous forme graphique;
   - reconnaître une fonction dont le graphique est une droite ou une parabole et représenter graphiquement des fonctions du 1er et du 2e degré;
   - réaliser point par point le graphique, par exemple, des fonctions f définies par :

     .$f(x)=a/x$,

     .$f(x)=x^3$,

     .$f(x)=\sqrt{x}$,

     .$f(x)=a^x$.

   - relever sur ces graphiques les zéros, le signe et la croissance de ces fonctions;
   - lire et interpréter des graphiques.

   En Français :

   - dégager, oralement et/ou par écrit, dans une langue correcte, les éléments essentiels d'un texte ainsi que leur articulation;
   - exprimer, oralement et/ou par écrit, dans une langue correcte, une opinion, une appréciation argumentée à propos d'un fait, d'une idée ou d'un texte (par exemple un article de presse).

2. Titres pouvant tenir lieu :

   - CESS;
   - diplôme des CTSS d'une formation longue comportant au moins 200 périodes de cours de mathématique et 120 périodes de cours de français.

Annexe 3

Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Néant.

Annexe 4

Programme minimum des cours

A l'issue de ces cours, l'étudiant maîtrisera les savoirs et savoir-faire relatifs aux points du programme suivant :

- connaissance des compagnies d'assurance;
- savoir quels contrats d'assurances peuvent être conclus concernant les risques liés à l'utilisation des véhicules;
- comprendre la portée du contrat "responsabilité civile" vis-à-vis de tiers (contrat type);
- comprendre quels risques sont couverts par les différents contrats "dégâts matériels";
- comprendre comment la mission de l'expert est influencée par la nature du contrat d'assurance;
- connaître la portée, le fonctionnement et l'interaction mutuelle de : la double évaluation, la convention R.D.R., la convention d'expertise et l'expertise "drive in";
- savoir quand la partie lésée a droit au remboursement de la T.V.A.;
- savoir quand la T.V.A. n'est pas remboursable ou seulement en partie;
- réaliser en quoi se compose le dommage;
- savoir interpréter correctement la déclaration d'un accident;
- comprendre comment se déroulent les relations entre le gestionnaire (du dossier) et l'expert;
- connaître le rôle de l'expert pour arriver à l'évaluation exacte du dommage.

Annexe 5

Fixation des capacités terminales

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant sera capable de :

- raisonner de manière cohérente face à des problèmes de participation des assurances;

- comprendre le mode de fonction des assurances.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant :

- d'utiliser tout document officiel,
- de respecter les règles des assurances.

Annexe 6

Profil des chargés de cours

Le chargé de cours sera un enseignant.